

CONSEIL CANADIEN DES ORGANISMES PROVINCIAUX DE DÉFENSE DES DROITS DES ENFANTS ET DES JEUNES (CCOPDEJ)

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

LES LEADERS POLITIQUES DOIVENT AGIR POUR METTRE FIN À LA DÉTRESSE DES ENFANTS ET DES JEUNES AUTOCHTONES

Ottawa, le 23 juin 2010 - Le Conseil canadien des organismes provinciaux de défense des droits des enfants et des jeunes (CCOPDEJ) réclame la mise en place d'une initiative nationale pour améliorer la situation des enfants et des jeunes autochtones.

« On observe des écarts considérables en ce qui concerne l'éducation, la santé et la sécurité entre ces enfants et leurs homologues non autochtones », a déclaré John Mould, président du CCOPDEJ. « Nous croyons qu'il s'agit là de l'enjeu des droits de la personne le plus important mais malheureusement le plus négligé au pays. »

Le Conseil souhaite que les premiers ministres, les leaders autochtones et les défenseurs des droits des enfants se rencontrent dans le cadre d'une réunion extraordinaire afin de mettre en place une initiative nationale qui aurait pour objet de mesurer et de produire des rapports sur la protection des enfants. La population canadienne et le Conseil seraient ainsi en mesure de faire le point sur les progrès accomplis et de se faire les porte-parole des enfants et des jeunes autochtones, a poursuivi M. Mould.

Dans le cadre de leur travail, les défenseurs des droits des enfants des neuf provinces canadiennes et du Territoire du Yukon, constatent que les enfants et les jeunes autochtones vivent dans la pauvreté et ne disposent pas des moyens nécessaires pour s'en sortir au même titre que leurs homologues non autochtones », a expliqué M. Mould. « Cela entraîne des conséquences dévastatrices », a ajouté M. Mould. « Nous ne voyons pas de réelle volonté de changer les choses. En dépit des millions de dollars dépensés chaque année, nous ne constatons que des retombées marginales, s'il en est. »

Aujourd'hui, les enfants et les jeunes autochtones du Canada sont surreprésentés dans le système de justice pénale pour les adolescents et de la protection de la jeunesse. Non seulement ils éprouvent davantage de problèmes de santé, mais ils accusent un sérieux retard par rapport aux autres Canadiens en matière de réussite scolaire, en plus d'être fortement exposés au risque d'exploitation sexuelle et de violence. Quant aux taux de décès et de blessures, ils sont considérablement plus élevés chez les enfants et les jeunes autochtones.

Les membres du Conseil s'inquiètent de plus en plus du fait que la situation des enfants autochtones est devenue acceptable aux yeux d'un trop grand nombre de Canadiens et de Canadiennes. À la veille du sommet du G8, où le Canada a l'intention de mettre l'accent sur la santé des enfants et des femmes des pays les plus pauvres du monde, et dans la foulée de la récente rencontre à Winnipeg de la Commission de témoignage et réconciliation, il est temps pour la population canadienne et ses leaders de faire de ce dossier une priorité.

Les membres du CCOPDEJ sont d'avis que la conjoncture actuelle offre une occasion unique de travailler en faveur de la guérison, de la réconciliation et du renouveau, en orientant le travail vers le bien-être des enfants et des jeunes. Pour ce faire, il nous faut une stratégie globale d'actions destinées aux enfants et aux jeunes autochtones du Canada.

Par ailleurs, le Conseil réclame la création d'un poste de Commissaire national à l'enfance joignant ainsi sa voix à celle des autres organisations et leaders nationaux et internationaux qui ont maintes fois demandé qu'un tel poste relève du Parlement du Canada. Le Conseil estime qu'un tel mécanisme de surveillance serait le point central de l'imputabilité, ce qui permettrait d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des enfants et des jeunes autochtones du Canada.

La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, dont le vingtième anniversaire a été célébré en 2009, énonce les droits des enfants notamment en matière de santé, de sécurité, de bien-être et de l'éducation. « En tant que signataire de la Convention, il est temps que le Canada respecte ses engagements », a conclu M. Mould.

– 30 –

Personnes-ressources pour les médias

Bernard Gauthier
Directeur général, Delta Média inc.
613 233-9191
bernard@deltamedia.ca

ou
Julie Lajoie
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
514 873-5646, poste 230
julie.lajoie@cdodj.qc.ca